

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE SUR EDF
LE COMITÉ GROUPE FRANCE VA AUDITIONNER
L'ÉTAT SUR L'AVENIR DU GROUPE EDF

L'État, qui a déposé son Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) sur EDF le 4 octobre 2022 au soir, sera auditionné par les organisations syndicales d'EDF.

Cette OPAS devrait permettre à l'État de monter à 100 % du capital. Pour ce faire, il doit en effet procéder à des achats d'actions sur le marché boursier pour atteindre le seuil de 90 % de détention et rendre ainsi cette OPAS légalement incontournable.

Dans les prérogatives données par le Code du travail au Comité Groupe France (CGF) d'EDF, ce dernier peut, dans les 7 jours suivant le dépôt de l'offre, convoquer le dépositaire de l'OPAS, donc l'État. L'ensemble des organisations syndicales a donc voté une résolution en ce sens le 5 octobre. Dans la foulée, la Direction a précisé que le nouveau Directeur de l'Agence des Participations de l'État (APE) sera auditionné dans le cadre d'un CGF extraordinaire, prévu le 10 octobre.

FO compte bien interroger le représentant de l'État sur les intentions de celui-ci quant au Groupe EDF, notamment sur les cessions annoncées d'actifs et de filiales (3 milliards d'euros), sur la politique industrielle et sociale, sans oublier les impacts inévitables sur les emplois (directs et indirects) qui ont été jusqu'à maintenant étonnamment passés sous silence.

FO sera très attentive aux conditions de financement de l'entreprise EDF. En effet, la Direction nous annonce un résultat d'exploitation (« Ebidta ») négatif en 2022 et un besoin de trésorerie très important du fait de résultats catastrophiques (ARENH, baisse de la production nucléaire, marché européen de l'électricité chaotique, droit de la concurrence inadapté...). Or, même les plus ambitieux plans de cessions d'actifs et d'amélioration de la productivité seront insuffisants pour assurer sur le court terme un sauvetage d'EDF.

Face à cette situation particulièrement dégradée, dont il est dans la durée le principal responsable, l'État devra probablement procéder à une augmentation de capital, donc injecter de l'argent dans le Groupe. Cette opération sera inéluctablement considérée comme une aide d'État par la Commission européenne. En application des règles concurrentielles de l'UE, la Commission devrait conditionner l'octroi de cette aide à des contreparties significatives, vraisemblablement un démantèlement du Groupe EDF. Ce serait à la grande satisfaction de l'Élysée et de Bercy qui auraient finalement « bien manœuvré » et qui trouveraient là un allié de poids pour relancer un projet du type Hercule mortifère pour le Groupe, ses salariés et ses clients.

Comptez sur FO pour défendre l'intégrité du Groupe EDF et s'opposer avec force et détermination à n'importe quelle forme de découpage envisagée à l'avenir.

